

Rapport de développement durable 2016



Photo : Dan Martineau

Table des matières

Message du président et chef de la direction de Tembec.....	4
Faits saillants de performance	5
Aspects importants du développement durable à Tembec	7
Profil organisationnel	8
Pratiques de gouvernance d'entreprise	10
Responsabilité sociale	13
Santé et sécurité	14
Participation des parties prenantes externes	18
Responsabilité environnementale	22
Gestion forestière durable	23
Gestion énergétique	35
Émissions de gaz à effet de serre et autres émissions	43
Performance économique	46
Index des éléments GRI G4.....	48

Note au sujet des déclarations prospectives et mention juridique

Le présent Rapport de développement durable comporte des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations ont trait, sans s'y limiter, aux objectifs, projections, estimations, attentes ou prévisions formulés par la Compagnie ou la direction, et peuvent être exprimées par des verbes tels que « pouvoir », « prévoir », « estimer », « s'attendre », « projeter » ou autres verbes du genre conjugués au futur ou au conditionnel. De telles déclarations sont fondées sur certaines hypothèses ou analyses faites par la Compagnie à la lumière de son expérience, de l'information accessible et de sa perception des développements futurs. Ces déclarations sont soumises à différents risques et incertitudes incluant, mais sans en exclure d'autres, à des changements dans les taux de change, les prix de vente des produits, les coûts des matières premières et les coûts d'exploitation ainsi que d'autres facteurs indiqués dans les dépôts périodiques de prospectus de la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Nombre de ces risques échappent à la maîtrise de la Compagnie, de sorte que les mesures et résultats réels pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus aux présentes. Les déclarations prospectives contenues aux présentes reflètent les attentes de la Compagnie à la date des présentes et pourraient changer après cette date. La Compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour ou de réviser une déclaration prospective quelle qu'elle soit, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, à moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les données financières ont été préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Toutes les données financières sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Toute mention de données trimestrielles renvoie aux trimestres de l'exercice de Tembec. Le BAIIA ajusté et certaines autres mesures financières mentionnées dans la présentation sont des mesures financières non reconnues par les IFRS. N'ayant pas de signification prescrite par les IFRS, elles peuvent ne pas se prêter à la comparaison avec des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Les mesures non reconnues par les IFRS sont décrites dans la section « Mesures financières non reconnues par les IFRS » à la dernière page du Rapport de gestion intermédiaire.

Les renseignements contenus dans le présent Rapport de développement durable sont à jour seulement à la date du rapport et n'ont pas été et ne seront pas mis à jour, à moins que ne l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables, que ce soit à la suite de changements, de faits ou de circonstances survenus après cette date et pouvant en rendre les renseignements inexacts ou incomplets. De plus, les données sur le marché incluses dans la présentation, dont les données ayant trait à la situation relative de la Compagnie dans l'industrie, sont fondées sur des études internes, des études de marché ainsi que sur des renseignements d'ordre public et des publications spécialisées. La Compagnie croit que ces études internes, études de marché, renseignements et publications étaient fiables à la date de la présentation, mais ils peuvent se révéler inexacts à cause de la méthode utilisée par la Compagnie pour obtenir certaines des données ayant servi au calcul de ses estimations et parce que de telles données ne peuvent pas toujours être vérifiées avec certitude à cause de l'accès et de la fiabilité limités des données brutes, de la nature volontaire du processus de collecte de données et d'autres limites et incertitudes. Par ailleurs, la Compagnie n'a pas vérifié de manière indépendante les données de sources tierces ni les hypothèses économiques sous-jacentes sur lesquelles ces données sont fondées. Par conséquent, les données relatives au marché, au classement et autres données industrielles semblables figurant aux présentes, de même que les estimations et les affirmations fondées sur ces données, peuvent ne pas être exactes ou complètes.

Message du président et chef de la direction de Tembec

Tembec progresse sans cesse au chapitre du développement durable, en premier lieu en ce qui a trait à la santé et à la sécurité. Les résultats sont éloquentes : depuis 2007, le taux d'incidents OSHA (Occupational Safety and Health Administration) a diminué de 85 %. Pour l'année 2017, Tembec vise un taux d'incidents OSHA de zéro. En définitive, le but est clair : que tous, à Tembec, reviennent sains et saufs auprès de leur famille et de leurs amis tous les jours après le travail.

En matière de production énergétique, la nouvelle installation d'électricité verte de Témiscaming assure un rendement très satisfaisant. Elle génère des revenus stables, améliore notre performance environnementale et accroît l'efficacité et la productivité de nos activités manufacturières à ce complexe. En 2016, les ventes combinées d'électricité de cogénération tirées de la nouvelle turbine ont atteint approximativement 360 000 MWh (1,3 million de gigajoules).

Nos scieries et nos usines de cellulose de spécialités, de pâtes et de papiers consomment de la matière ligneuse comme matière première - une ressource naturelle renouvelable. Les chaudières qui alimentent nos turbines électriques consomment des résidus du procédé manufacturier, notamment de la biomasse. Nos stations de traitement des effluents produisent des biogaz qui nous servent de combustible. En outre, il y a longtemps que Tembec fait partie des chefs de file mondiaux en gestion forestière durable. Nos activités forestières sont bien gérées, et c'est ce qui nous permet d'offrir un large éventail de produits et d'écoservices intégrés qui répondent aux besoins de la société. Tembec est déterminée à gérer ses permis d'exploitation forestière de façon responsable et à entretenir des relations et des partenariats respectueux avec les collectivités autochtones.

Tembec maintient donc la certification du Forest Stewardship Council® (FSC®) pour la totalité des terres forestières publiques qu'elle gère, dont la certification de sa chaîne de traçabilité. Plus de 3,4 millions d'hectares de forêts de haute valeur pour la conservation sont reconnus et protégés dans le cadre de ces initiatives de certification. Elle le fait dans son propre intérêt comme dans l'intérêt de l'environnement. Le présent Rapport de développement durable 2016 de Tembec résume les objectifs, les démarches et les résultats de la Compagnie ayant trait à sa gestion responsable des principaux aspects sociaux, économiques et environnementaux. Il reste des défis à relever. Néanmoins, nous demeurerons fidèles à notre engagement à l'égard du développement durable, car celui-ci s'inscrit dans nos propres valeurs essentielles de sécurité, de responsabilité et d'intégrité.

Le président et chef de la direction de Tembec,
Jim Lopez

Faits saillants de performance

(Années financières)

	2013	2014	2015	2016
Taux d'incidents OSHA de santé et sécurité	2,6	2,5	2,5	2,2
Taux de gravité totale – santé et sécurité	70,7	83,5	62,5	66,9
Certification FSC® – forêts gérées par Tembec (en millions d'hectares)	9,4	8,9	8,7	8,7
Certification FSC® – forêts gérées par Tembec et ses partenaires (en millions d'hectares)	12,5	16,3	16,3	16,4
Forêts à haute valeur de conservation identifiées dans les permis d'exploitation forestière de Tembec (millions d'hectares)	3,5	3,3	3,4	3,4
Consommation totale d'énergie Pâtes et papiers (en millions de GJ)	20,7	21,5	22,8	24,8
Ventes d'électricité autoproduite (GJ/T produit)	0,65	0,43	0,99	1,40
Émissions de gaz à effet de serre (Pâtes et papiers en millions de T eCO ₂)	0,275	0,269	0,320	0,322
BAlIA ajusté (en millions \$)	97	90	70	148
Productivité (chiffre d'affaires par employé)	438 000	438 000	437 000	474 000
Frais de vente, frais généraux et d'administration (en millions \$)	72	66	59	62
Frais d'intérêts annuels (en millions \$)	40	46	52	61



Photo : Marie-Ève Sigouin

Aspects importants du développement durable à Tembec

Tembec croit que la responsabilité sociale des entreprises est un élément essentiel de la conduite des affaires, et qu'elle a l'obligation de faire preuve de leadership environnemental pour le bien des collectivités locales et de la société en général. Les ressources renouvelables touchent à l'essence même de ses activités, et il va de soi que Tembec comprend qu'une gestion responsable de ces ressources est garante d'un avenir florissant.

L'intégration du développement durable dans notre démarche commerciale demeure d'importance prioritaire pour Tembec. Gérer efficacement une entreprise exige le maintien d'un juste équilibre entre les valeurs sociales, environnementales et économiques. Nous comprenons à quel point ces trois ensembles de valeurs sont liés intrinsèquement et savons qu'ils ne peuvent être abordés isolément.

Cet engagement nous a incités à mettre l'accent sur six aspects importants du développement durable :

La santé et la sécurité au travail (SST) : la performance en SST a des répercussions sur l'ensemble de l'organisation ainsi que sur tous ses employés, entrepreneurs et visiteurs. La santé et la sécurité sont donc la priorité absolue de Tembec.

Relations avec les parties prenantes, les Premières Nations et les Métis : Tembec s'emploie à travailler en collaboration avec les groupes et les personnes qui ont des droits et des intérêts à l'égard des terres forestières sur lesquelles Tembec exerce ses activités d'exploitation et qui vivent à proximité de nos installations. Tembec appuie le développement de relations à long terme qui sont profitables pour les collectivités autochtones, la Compagnie et le grand public.

Gestion forestière durable et certification forestière : la publication de rapports sur la gestion forestière durable est essentielle pour étayer la responsabilité sociale de l'entreprise. Ce thème est au cœur même du modèle de gestion de Tembec et il constitue un sujet important de préoccupation pour de nombreuses parties prenantes externes, notamment, les groupes autochtones, les clients, les investisseurs et les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE).

Conservation d'énergie : la gestion responsable du carbone est cruciale pour les activités manufacturières de Tembec. Dans ses usines, la Compagnie s'efforce donc consommer au maximum des sources d'énergie renouvelable et verte et de réduire le plus possible la consommation de combustibles fossiles.

Émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants : une gestion responsable du carbone sous-tend également la réduction maximale d'émissions de gaz à effet de serre. Cet aspect est des plus importants pour les usines de pâtes et de papiers, et cela, tant du point de vue économique qu'environnemental.

Performance économique : la plupart des usines de Tembec sont situées dans des collectivités éloignées. Il n'est donc pas rare que la Compagnie soit le plus important employeur de la collectivité et la principale source de revenus pour la municipalité et les commerces locaux. Pour des données économiques détaillées, veuillez consulter :

<http://tembec.com/fr/investisseurs/rapports-financiers>

Ces aspects du développement durable revêtent une grande importance parce qu'ils sont liés directement aux besoins d'affaires de Tembec ainsi qu'aux besoins et aux préoccupations de nos principales parties prenantes. Ils forment la base du présent rapport.

Le *Rapport de développement durable 2016* est le cinquième rapport annuel produit par Tembec. Tous les rapports de développement durable de Tembec sont accessibles sur notre site :

[Rapports de développement durable de Tembec](#)

L'information présentée dans ce rapport porte sur l'exercice de la Compagnie allant d'octobre à septembre. Les exceptions sont indiquées. Tembec prévoit présenter un rapport de développement durable tous les ans.

Le présent rapport a été élaboré à l'aide des lignes directrices pour l'établissement de rapports sur le développement durable, version G4, de la Global Reporting Initiative (GRI) afin de veiller à ce qu'il traite de chacun des principes de développement durable. Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.

Profil organisationnel

Tembec Inc. est une entreprise constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »), S.R.C., chapitre C-44. Tembec est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole TMB.

Tembec est une société de fabrication de produits forestiers – bois d'œuvre, pâtes, papiers et cellulose de spécialités – et un leader mondial en pratiques de gestion forestière durable. Ses principales activités sont centrées au Canada et en France. La Compagnie compte quelque 3 000 employés et son chiffre d'affaires annuel est d'environ 1,5 milliard \$.

D'autres renseignements au sujet des produits, des marchés et de la structure de la Compagnie sont accessibles dans le site web de Tembec :

<http://tembec.com/fr/produits>

<http://tembec.com/fr/l-entreprise>

<http://tembec.com/fr/investisseurs/gouvernance-dentreprise>



Photo : Dan Martineau

Pratiques de gouvernance d'entreprise

Les administrateurs et la direction de la Compagnie (respectivement, les « **administrateurs** » et la « **direction** ») estiment qu'une saine gouvernance d'entreprise constitue un facteur primordial d'efficacité opérationnelle et de réussite de la Compagnie. Afin de s'assurer que les pratiques de gouvernance en usage sont constamment appropriées et à jour, le conseil d'administration et la direction examinent régulièrement les pratiques et procédures courantes de la Compagnie à la lumière des lignes directrices énoncées dans l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*, des propositions de diverses autorités de réglementation et des pratiques d'autres conseils.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Compagnie (le « **conseil** ») est responsable de la gouvernance générale de la Compagnie et possède tous les pouvoirs et toute l'autorité nécessaires pour en gérer et en contrôler les affaires et les activités telles que décrites dans son mandat accessible à www.tembec.com. Le conseil établit les politiques et les normes générales de la Compagnie. Tout en confiant certains de ses pouvoirs et certaines de ses responsabilités à ses comités et à la direction de la Compagnie, le conseil conserve le contrôle réel de la Compagnie et exerce une surveillance sur les dirigeants. Les administrateurs sont informés des activités de la Compagnie dans le cadre des réunions du conseil, des comités du conseil et au moyen de rapports, d'analyses et de discussions avec la direction.

La Compagnie est consciente de l'importance et des avantages d'un conseil formé de personnes de grand talent et d'expérience qui représentent bien la diversité des parties prenantes, y compris celle de ses employés, de même que la démographie changeante des collectivités où la Compagnie exerce ses activités. Formé actuellement de huit (8) membres, le conseil se penche périodiquement sur sa taille et sa composition, avec l'appui du comité de gouvernance d'entreprise et des ressources humaines (le « **comité** »), afin d'évaluer son efficacité.

Bien que ce ne soit pas stipulé dans une politique écrite, la diversité, notamment le genre, fait partie des éléments du processus de sélection des nouveaux membres du conseil. Le comité recommande, en vue de l'élection ou de la nomination aux postes d'administrateurs, des candidats hautement qualifiés en se fondant sur les talents, l'expertise, les compétences personnelles, la formation, l'expérience et les connaissances de ces derniers. Les autres facteurs dont il tient compte sont la diversité, notamment le genre, l'âge et l'origine nationale, en fonction des plans et des objectifs courants et futurs de la Compagnie. Le 26 novembre 2016, le conseil d'administration de la Compagnie ne comptait aucune femme.

Le président du conseil est nommé par l'ensemble des membres du conseil et ne fait pas partie des dirigeants. Il est un administrateur indépendant tel que défini dans le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance.

La Compagnie estime qu'une majorité des administrateurs proposés en vue de la nomination ou de l'élection sont considérés comme indépendants au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit et du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance.

Le conseil a établi trois comités permanents : i) le comité de gouvernance d'entreprise et des ressources humaines; ii) le comité d'audit; et iii) le comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Chacun de ces comités est constitué en vertu de sa propre charte et assume la partie des pouvoirs et des responsabilités du conseil que celui-ci lui a déléguée. Tous les comités du conseil sont composés d'une majorité d'administrateurs indépendants, à l'exception du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Le conseil a aussi mis sur pied un comité spécial pour des fins stratégiques dont le mandat est d'explorer les différentes solutions stratégiques qui s'offrent à la Compagnie.

La présidence de chacun des comités est assumée par un administrateur indépendant dont la principale responsabilité est d'assurer le bon fonctionnement de son comité, notamment de veiller à ce que toutes les questions pertinentes figurent à l'ordre du jour et à ce que tous les membres aient les outils nécessaires et soient incités à prendre part pleinement aux activités du comité. Chaque président de comité doit aussi s'assurer que les administrateurs reçoivent des renseignements diligents, pertinents et adaptés à leurs besoins.

Code d'éthique et de conduite

La Compagnie a adopté un code d'éthique et de conduite qui énonce des lignes directrices visant à s'assurer que tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Compagnie et de ses filiales, et que tous les consultants, fournisseurs et autres personnes travaillant au nom de la Compagnie, respectent l'engagement de celle-ci d'établir des relations d'affaires fondées sur le respect, l'ouverture et l'intégrité. La Compagnie croit fermement que son succès est lié à ses valeurs, soit l'intégrité, la responsabilité, la confiance, la transparence et le travail d'équipe. La Compagnie s'est engagée à exercer ses activités conformément aux lois, aux statuts et aux règlements applicables, et s'attend à ce qu'il en aille de même pour ses employés, ses administrateurs, ses consultants, ses fournisseurs et toute autre personne qui travaille avec elle ou en son nom. En outre, les relations professionnelles entre les employés, et entre les employés et les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les organisations communautaires, les autorités gouvernementales et les organismes de réglementation doivent être conformes aux normes d'éthique les plus rigoureuses.

Communications avec les employés

Dans le cadre du code d'éthique et de conduite, une ligne de signalement a été établie sur le site intranet de Tembec, fournissant ainsi aux employés un moyen confidentiel et anonyme de communiquer à la Compagnie :

- des préoccupations en matière d'information financière et de comptabilité
- des suggestions pour améliorer l'organisation
- d'autres questions et préoccupations

La Compagnie déploie tous les efforts possibles pour offrir un milieu de travail libre de discrimination, sûr et sain, de façon à permettre à tous les employés de donner leur pleine mesure et de respecter des normes de rendement très élevées. Tout employé de Tembec peut communiquer de manière confidentielle ses préoccupations à la direction, qui les examine et prend les mesures appropriées.

Communications avec les actionnaires et les investisseurs

Conformément au code d'éthique et de conduite, les demandes de renseignements de la part d'investisseurs et d'actionnaires sur la Compagnie et ses activités doivent être adressées au vice-président, Ressources humaines et Affaires corporatives.

De plus, le conseil d'administration gère les moyens offerts aux actionnaires pour communiquer avec la Compagnie; ceux-ci peuvent le faire notamment à l'assemblée générale annuelle et par l'entremise du site web de la Compagnie.



Photo : Dan Martineau

Responsabilité sociale

Main-d'œuvre de Tembec en date du 24 septembre 2016

	<i>Colombie-Britannique</i>	<i>Ontario</i>	<i>Québec</i>	<i>Canada</i>	<i>France</i>	<i>États-Unis</i>
Cadres						
Femmes	0	53	123	176	29	1
Hommes	0	159	299	458	51	17
Total	0	212	422	634	80	18
Personnel contractuel (y compris les étudiants)						
Femmes	0	6	6	12	0	0
Hommes	1	13	13	27	0	0
Total	1	19	19	39	0	0
Non-cadres						
Femmes	0	60	120	180	14	0
Hommes	0	840	1090	1930	250	19
Total	0	900	1210	2110	264	19
Total des effectifs	1	1131	1651	2783	344	37

- Pourcentage d'employés assujettis à des conventions collectives : 76 %
- Pourcentages d'employés faisant l'objet d'un examen régulier de rendement et de carrière : hommes : 17 %; femmes : 7 %.

Santé et sécurité

Garantir la santé et la sécurité de ses employés demeure la priorité absolue de Tembec. C'est sur ce profond engagement qu'a été établie la politique en matière de santé et de sécurité de la Compagnie. Celle-ci s'applique à tous les employés de la Compagnie, ainsi qu'aux visiteurs et aux entrepreneurs. La Compagnie incite également ses sociétés apparentées et les coentreprises auxquelles elle participe à adopter et à appliquer sa politique de santé et de sécurité.

Tembec est en mesure de respecter les engagements énoncés dans sa politique de santé et de sécurité grâce à son plan de santé et de sécurité. Ce plan vise à promouvoir de saines habitudes de travail et un milieu de travail sécuritaire, et a donné lieu à des mesures et des procédures qui se sont traduites par des progrès considérables au chapitre du nombre et de la gravité totale des incidents.

La politique de santé et de sécurité de Tembec est accessible à :

<http://tembec.com/fr/l-entreprise/sante-et-securite>

Comités de santé et de sécurité

À l'échelle du conseil d'administration, le comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité examine, tous les trois mois, différentes questions liées à la santé et à la sécurité au travail - la politique, le respect du règlement, la performance, les risques, les procédures, les communications, la reddition de comptes et l'amélioration continue - et fournit des orientations à cet égard.

La Compagnie est dotée d'un comité de direction en matière de santé et de sécurité composé du président et chef de la direction, des présidents de chaque division, du vice-président des Ressources humaines et des Affaires corporatives et du directeur corporatif de la santé et de la sécurité. Le comité de direction en matière de santé et de sécurité est responsable de l'orientation stratégique et de l'affectation des ressources, de même que de la supervision des sous-comités de santé et de sécurité. Quatre sous-comités ont reçu des mandats précis en vue de réduire de façon continue le nombre d'incidents évitables et d'atteindre ainsi une performance de calibre mondial en santé et en sécurité. Les quatre sous-comités sont les suivants :

- Audits et observations
- Règles et procédures
- Enquêtes sur les incidents
- Promotion, programmes et activités

Des comités mixtes de santé-sécurité sont en place dans toutes les usines et tous les bureaux. Ces comités mixtes, composés de gestionnaires et d'employés, examinent régulièrement la performance en matière de santé et de sécurité et proposent des mesures d'amélioration.

Déclaration des incidents en matière de sécurité au président et chef de la direction

Chaque fois qu'un incident en matière de santé et de sécurité entraîne l'absence d'un employé à Tembec, le directeur de l'établissement doit en faire part au président et chef de la direction. Celui-ci intervient alors personnellement pour s'assurer que tous les employés tirent des leçons de l'incident afin d'améliorer leur performance en santé et en sécurité. L'engagement du président et chef de la direction – et celui de la haute direction – à garantir un milieu de travail plus sécuritaire guide les façons de faire de la Compagnie.

Programme d'aide aux employés

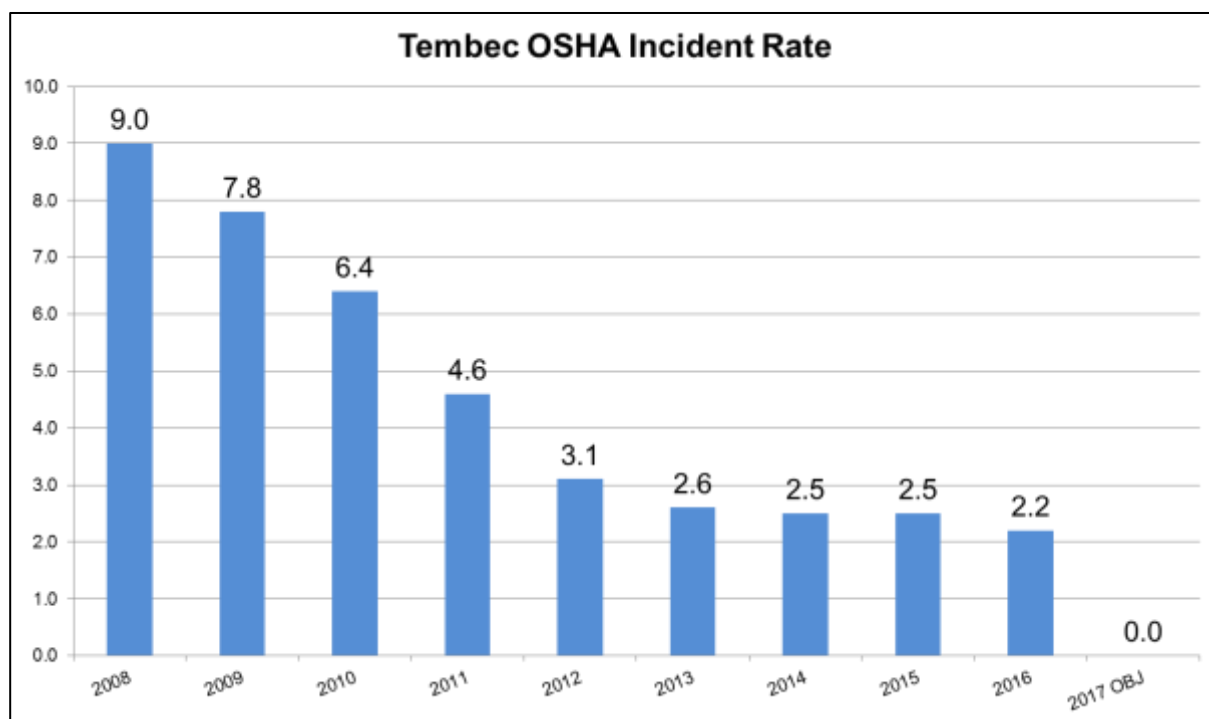
Tembec aide ses employés à gérer leurs difficultés personnelles, afin qu'ils soient en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes à notre organisation – et à leur famille. Peu importe le problème personnel en cause, le programme d'aide aux employés offre un soutien confidentiel afin de guider les employés dans la bonne direction. La raison d'être de ce programme est de fournir aux employés de Tembec les outils dont ils ont besoin pour améliorer leur santé et assurer leur bien-être.

Performance en matière de santé et de sécurité

Depuis la mise en place de notre plan de santé et de sécurité en 2007, le taux des incidents signalés à l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) a chuté de 85 %. Pour l'année 2017, Tembec a établi une cible de taux d'incidents OSHA de zéro, en estimant qu'aucun accident n'est acceptable. Il n'est survenu aucun accident fatal à Tembec depuis 2006.



Photo : Tembec



Taux d'incidents OSHA à Tembec

Sommaire des indicateurs de performance en matière de santé et de sécurité par région en 2016

Région	Taux d'incidents OSHA	Taux de gravité total
Ontario	2,6	49,0
Québec	2,2	86,1
Toledo, Ohio	0	0
France	1,5	42,8

Le taux de gravité total de Tembec en 2016 est de 66,9.

Rapport de développement durable 2016

1. Le **taux d'incidents OSHA** est calculé comme suit : le nombre d'incidents entraînant une perte de temps + les cas de modifications de tâches + les cas nécessitant des traitements médicaux, multiplié par un facteur de 200 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées. Cet indicateur donne le taux d'accidents avec blessures.
2. Les blessures mineures (nécessitant les premiers soins) font l'objet d'un suivi, mais ne sont pas incluses dans le taux d'incidents OSHA.
3. Le suivi des données statistiques de santé et de sécurité selon le genre n'est pas disponible.
4. Les données provenant des entrepreneurs indépendants ne sont pas comprises dans les statistiques présentées. Par contre, Tembec s'assure qu'ils respectent toutes les procédures en matière de santé et de sécurité lorsqu'ils travaillent dans les établissements de la Compagnie.
5. Les maladies professionnelles ne font pas l'objet d'un suivi distinct.
6. Le **taux de gravité total** correspond au nombre de jours perdus plus le nombre de jours en assignation temporaire à la suite d'incidents, multiplié par 200 000 et divisé par le nombre total d'heures travaillées. Cet indicateur donne le taux de jours perdus et jours en assignation temporaire par rapport au nombre d'incidents survenus.
7. Une journée perdue correspond à une journée civile et le calcul commence la journée suivant l'incident.
8. Les données statistiques sur les absences ne sont pas disponibles.
9. Système de règles : pour ce qui est des statistiques en matière de santé et de sécurité, Tembec suit les règles 29 CFR 1904 établies par OSHA et figurant dans le manuel OSHA *Record Keeping Handbook* no 3545-09R, 2005.



Photo : Tembec

Participation des parties prenantes externes

La démarche d'engagement de Tembec se fonde sur la volonté de travailler en collaboration avec les groupes et les personnes qui ont revendiqué des droits et des intérêts à l'égard des terres forestières sur lesquelles Tembec exerce ses activités et qui vivent à proximité de ses installations. Tembec a adopté une politique autochtone, dont le but est d'établir et de maintenir des relations avec les collectivités des Premières Nations et des Métis situées dans les environs des installations de Tembec. La politique de Tembec traite des priorités telles que le renforcement des capacités, l'emploi, le partage de l'information, les relations d'affaires et les mesures visant à harmoniser l'utilisation traditionnelle des terres et des activités forestières. Les organisations environnementales s'intéressent fortement à la conservation et à la protection des terres forestières, y compris les zones humides, et de l'habitat faunique des espèces en péril. Tembec collabore avec diverses organisations environnementales, notamment avec la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), la Wildlands League et Canards illimités Canada.

L'engagement externe auprès du public dans le cadre de la gestion forestière est motivé par différents facteurs :

- Conformité à la réglementation
- Conformité aux normes internationales de certification forestière
- Conformité à la politique de Tembec

La participation des parties prenantes externes est définie et structurée à l'échelle communautaire et dans le contexte de la gestion des forêts publiques où Tembec exerce ses activités. À l'échelle organisationnelle, Tembec est signataire de différentes ententes et fait partie d'une gamme d'organisations œuvrant à l'intérieur et à l'extérieur du secteur des produits forestiers, ou collabore avec elles. Cette participation fournit un lien direct avec des tiers, lien qui permet à la Compagnie de bien comprendre les principaux enjeux et les principales préoccupations des parties prenantes, des peuples autochtones (Premières Nations et Métis) et des organismes de réglementation.

Il est courant que le personnel de la Compagnie s'occupe directement des questions et des préoccupations au sujet des activités forestières qui lui sont soumises par les résidents locaux ou saisonniers. Les parties intéressées ou visées, tels les propriétaires de chalets et d'établissements touristiques, les piégeurs d'animaux à fourrure, les amateurs de plein air et les cueilleurs peuvent obtenir de l'information détaillée sur les activités de la Compagnie. Il arrive fréquemment que la Compagnie modifie ses plans d'activités à la suite de demandes et de commentaires de la population.

Relations sociales et protection de l'environnement

Les forêts occupent une grande place dans la vie de nombre de Canadiens, en raison de leur abondance et de leur importance comme lieux de loisirs, milieux sauvages et

habitats de la faune. Vivant dans un pays où les forêts couvrent de vastes étendues, de nombreuses parties prenantes se soucient du développement durable des ressources forestières, conscientes des énormes avantages que ces ressources procurent à la société.

Pour comprendre les points de vue des Canadiens et des groupes de la société civile qui s'intéressent aux forêts, Tembec collabore activement à divers partenariats et organisations intersectoriels à titre de participant ou de membre. Dans le cadre de son engagement auprès de ces organisations, Tembec a contribué à l'établissement de pratiques exemplaires et profité aussi de ces pratiques et des résultats obtenus par ces organisations sur les plans environnemental et social. Les principaux volets de l'approche adoptée par Tembec sur le plan de la gestion forestière, notamment la certification du FSC[®], la protection des espèces rares, menacées et en danger, le programme de remplacement des herbicides et les partenariats commerciaux avec les entreprises des Premières Nations, découlent de ces initiatives et ont été améliorés grâce à celles-ci.

Voici les partenariats et organisations auxquels Tembec a participé activement en 2016 :

- Conseil principal de la forêt boréale (CPFBB)
- Forest Stewardship Council[®] (FSC[®]) International
- Forest Stewardship Council[®] (FSC[®]) Canada
- Institut forestier du Canada
- Conseil du patronat de l'environnement du Québec (CPEQ)
- Société pour la nature et les parcs (SNAP)
- Twosides.org
- Association de la santé et de la sécurité des industries de la forêt du Québec (ASSIFQ)
- Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)
- COPACEL (Union française des industries des cartons, papiers et celluloses)
- Confederation of European paper industries (CEPI), par l'entremise de COPACEL
- FIBA (Fédération des industries du bois d'Aquitaine)
- FNB (Fédération nationale du bois)
- PEFC Aquitaine

Planification de la gestion forestière

Dans toutes les exploitations forestières de Tembec au Canada, tant la Compagnie que ses partenaires commerciaux s'emploient à obtenir la participation des parties externes dans la gestion des forêts publiques. Au Canada, les processus de réglementation exigent la tenue de consultations publiques en vue de l'élaboration de plans de gestion forestière à long terme pour les terres publiques.

Outre les organismes de réglementation pertinents, les parties prenantes suivantes collaborent normalement à l'élaboration et à l'examen des plans de gestion forestière :

- Les municipalités et la population en général
- Les organisations environnementales
- Les adeptes de la chasse et de la pêche, y compris les pourvoyeurs (installations pour pêcheurs et chasseurs), les propriétaires de camps de chasse et d'autres installations utilisées à des fins personnelles
- Les amateurs de plein air utilisant ou non des véhicules motorisés, y compris les clubs de motoneige, les canoéistes, les campeurs, les utilisateurs de véhicules tout-terrain, les clubs organisés et non organisés
- Les propriétaires d'entreprises à vocation touristique en régions éloignées et autres
- Les entreprises de produits forestiers bruts et de transformation secondaire
- Les autres entreprises d'exploitation des ressources naturelles
- Les entrepreneurs et propriétaires d'entreprises
- Les syndicats
- Les trappeurs d'animaux à fourrure
- Les autres utilisateurs des ressources
- Les autres clubs et groupes de la société civile

Les groupes de parties prenantes comme ceux énumérés ci-dessus sont expressément sollicités pour participer à la planification de la gestion forestière, car leurs intérêts ou leurs entreprises peuvent subir les impacts des activités de gestion forestière (c.-à-d., récolte du bois, sylviculture, aménagement de chemins forestiers). La participation n'est pas limitée à des parties prenantes ou à des emplacements géographiques particuliers et tous ont accès à l'information. Toutes les parties ont l'occasion d'examiner et de commenter les plans d'exploitation forestière, en personne ou par voie électronique. Chaque fois que des comités de citoyens permanents ou spéciaux ou des organismes consultatifs locaux sont mis sur pied, la composition est déterminée de façon à garantir une représentation diversifiée et suffisante des parties prenantes.

Relations avec les peuples autochtones

Au chapitre de la gestion forestière durable et de la responsabilité sociale, Tembec reconnaît qu'une partie de ses activités se déroule sur des territoires pour lesquels les peuples autochtones ont des droits ancestraux ainsi que des intérêts légitimes. Tembec a adopté une politique sur les Premières Nations dans le but de créer et de renforcer ses relations avec les collectivités autochtones situées à proximité des terres où se déroulent ses activités.

La politique de Tembec traite de priorités telles que le renforcement des capacités, l'emploi, le partage d'informations, les relations d'affaires et les mesures visant à harmoniser l'utilisation traditionnelle des terres par les peuples autochtones avec les activités forestières. Étant donné la grande importance de la gestion, de l'accès et de l'utilisation de ces terres tant par la Compagnie que par les peuples autochtones, Tembec appuie le développement de liens à long terme avec les collectivités autochtones, estimant que de telles relations sont avantageuses pour ces collectivités, pour la Compagnie et pour la population. Tembec participe à des rencontres consenties réciproquement avec les collectivités habitant les territoires traditionnels où la Compagnie exploite des tenures forestières afin de discuter des intérêts sociaux, environnementaux et économiques précis de chacune d'entre elles. Le but est d'établir des relations solides et mutuellement bénéfiques en s'efforçant de bien comprendre l'intendance forestière assurée par ces collectivités dans le passé et aujourd'hui et de connaître les lieux particuliers qu'il faut protéger pendant les opérations. Lorsque les partenaires en manifestent le souhait et selon leurs champs d'intérêt respectifs, un partenariat formel est établi par la signature de protocoles, d'ententes de relations et de contrats commerciaux.

Ententes avec des collectivités autochtones, des Premières Nations et des organisations de Métis, en date de septembre 2016

En 2015-2016, Tembec a conclu des contrats et des ententes de service d'une valeur de 12,5 millions \$ avec six collectivités et entreprises de Premières Nations.

Responsabilité environnementale

Tembec s'efforce constamment d'améliorer sa performance environnementale et d'aller au-delà des exigences réglementaires dans toutes ses activités forestières et manufacturières. Ces efforts sont décrits dans la politique environnementale de Tembec, accessible à :

<http://tembec.com/fr/responsabilite/politique-environnementale>

Dans le cadre des engagements énoncés dans sa politique environnementale, la Compagnie s'est dotée d'un système de gestion environnementale (SGE) conforme à la norme internationale ISO-14001 dans toutes ses activités forestières et manufacturières. Le SGE énonce des mesures de gestion environnementale à l'égard des éléments suivants :

- enjeux et risques
- parties prenantes
- exigences réglementaires
- objectifs et cibles
- responsabilités
- formation et communications
- documentation : procédures et enregistrements
- préparation aux urgences et mesures d'urgence
- suivi et mesures
- audits
- mesures correctives
- revues de direction

Le SGE appliqué aux activités forestières aide à maintenir une gestion forestière durable, de même que la participation des parties prenantes, comme le décrit le présent rapport. Le SGE appliqué aux activités manufacturières traite de tous les aspects environnementaux applicables à l'échelle des usines et liés aux émissions atmosphériques, à la qualité des effluents, au bruit, à la consommation de la matière ligneuse, aux rejets, à la consommation d'énergie et aux gaz à effet de serre.

Les principes de contrôle environnemental, de conformité à la réglementation, de participation des parties prenantes et d'amélioration continue font partie intégrante tant du SGE visant les activités forestières que de celui visant les activités manufacturières. La performance environnementale est surveillée de façon régulière et examinée par la direction, et des mesures correctives et préventives sont prises ensuite.

Le comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité du conseil aide la direction à formuler et à mettre en œuvre les politiques, principes et pratiques de développement durable. Il surveille la conformité de la Compagnie à ceux-ci et examine et approuve les rapports externes relatifs à la responsabilité d'entreprise et aux grandes politiques et initiatives dans le domaine du développement durable, ce qui englobe l'examen et l'approbation du *Rapport de développement durable* élaboré par la direction.

Gestion forestière durable

Une gestion forestière durable soutient et renforce la vigueur à long terme des écosystèmes forestiers afin que toutes les créatures vivantes puissent en profiter, et préserve en même temps le potentiel environnemental, économique, social et culturel de ce milieu pour les générations actuelles et futures.

Au Canada, les forêts sont très vastes et représentent une ressource économique importante. Elles enrichissent la vie des Canadiens, offrent des sanctuaires et des espaces pour les loisirs et sont liées intimement aux valeurs culturelles et spirituelles des peuples autochtones. Elles servent d'habitat pour la faune, tempèrent le climat et filtrent l'air et l'eau. Tembec a confié à son Groupe de gestion des ressources forestières le mandat d'orienter la mise en œuvre de la gestion forestière durable dans ses activités forestières.

Tembec tire sa matière première des arbres - la fibre de cellulose, la lignine, l'écorce - et celle-ci fait partie de tous ses produits. Mais la forêt n'est pas qu'un espace peuplé d'arbres, et c'est pourquoi une forêt bien gérée peut fournir un large éventail de produits et d'écoservices intégrés qui répondent aux besoins de la société.

En Ontario, la gestion forestière sur les terres publiques relève du ministère des Ressources naturelles et de la foresterie (MRNF). Les terres publiques de l'Ontario sont subdivisées actuellement en 41 unités de gestion. Tembec détient trois permis d'exploitation forestière à long terme sur des terres publiques de l'Ontario. Les permis d'aménagement forestier durable autorisent les activités de récolte, de régénération et d'entretien sur les terres publiques disponibles pour la gestion.

Au Québec, les ressources en bois sont attribuées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) aux bénéficiaires de droits de coupe forestiers détenant des garanties d'approvisionnement, des permis de récolte de bois pour l'approvisionnement d'une usine de transformation et des contrats de vente de bois pour les lots mis aux enchères par le Bureau de mise en marché du bois (BMMB). D'autres ressources ou droits d'utilisation sont également accordés : érablières, baux de villégiature, pourvoiries et zone de récolte contrôlée pour les ressources fauniques.

Certification forestière

Le respect des exigences réglementaires est indissociable d'une gestion forestière responsable, mais il faut encore davantage afin de satisfaire les attentes élevées des parties prenantes publiques, des peuples autochtones, des organismes environnementaux et des clients. La certification nous permet d'étayer le souci de responsabilité sociale de notre entreprise.

La certification forestière, à laquelle nous avons adhéré volontairement, est le mécanisme en vertu duquel tant nos activités forestières que notre entière chaîne d'approvisionnement en matière ligneuse ont été soumises à des audits par des tiers afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes détaillées d'un organisme

indépendant. En 2001, Tembec est devenue la première société canadienne de produits forestiers à s'engager à appliquer les normes établies par le FSC[®], un organisme de renommée internationale, et à obtenir la certification pour toutes les unités de gestion forestière de la Compagnie. Le FSC[®] est voué à la promotion d'une gestion pertinente, socialement avantageuse et économiquement viable des forêts du monde entier.

En 2008, Tembec a obtenu la certification FSC[®] pour sa gestion forestière dans toutes ses zones de permis sur les terres publiques, de même que la certification de sa chaîne de traçabilité pour toutes ses installations manufacturières. Tembec est un important producteur de bois d'œuvre en débits toutes longueurs, de pâtes et de papiers certifiés FSC[®] commercialisés dans le monde entier.

À la fin de l'exercice 2016, la totalité des permis de récolte de droits forestiers à Tembec, soit un total de 8,7 millions d'hectares, et 7,7 millions d'hectares de terres forestières visées par des permis de récolte de ses partenaires étaient certifiés selon les normes du FSC[®]. Des certificats pour chaque zone forestière sont en place pour une période de cinq ans, tel que requis par le FSC[®].

Certification FSC[®] de Tembec au Canada par province (septembre 2016)

Superficie forestière	Hectares certifiés	Province
Forêt Gordon-Cosens	1 963 599	Ontario
Forêt Roméo-Malette	605 279	Ontario
Forêt Martel	1 139 372	Ontario
Abitibi-Ouest	1 731 106	Québec
¹ Abitibi-Est	705 657	Québec
Témiscamingue	1 239 983	Québec
¹ Senneterre / Lebel-sur-Quévillon	1 266 670	Québec
Total	8 651 666	

¹À la date de publication du rapport, la scierie de Senneterre a été vendue, ce qui a entraîné les modifications suivantes à la certification FSC[®] de Tembec:

- La zone forestière de Senneterre / Lebel-Sur-Quévillon a été enlevée.
- L'enlèvement de la zone forestière de l'Abitibi-Est est en cours.

**Certification FSC[®] de partenaires de Tembec au Canada, par province
(septembre 2016)**

Superficie forestière	Hectares certifiés	Province
Abitibi River Forest Resource Management Inc	3 285 435	Ontario
Clergue Forest Management Inc. (Algoma Forest)	972 353	Ontario
Westwind Forest Stewardship Inc. (French Severn Forest)	421 683	Ontario
Nipissing Forest Resource Management Inc.	702 436	Ontario
Hearst Forest Management Inc.	1 231 707	Ontario
Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du BSL (UA 11-51, 11-52, 12-51, 12-52, 12-53, 12-54)	1 136 020	Québec
Total	7 749 634	

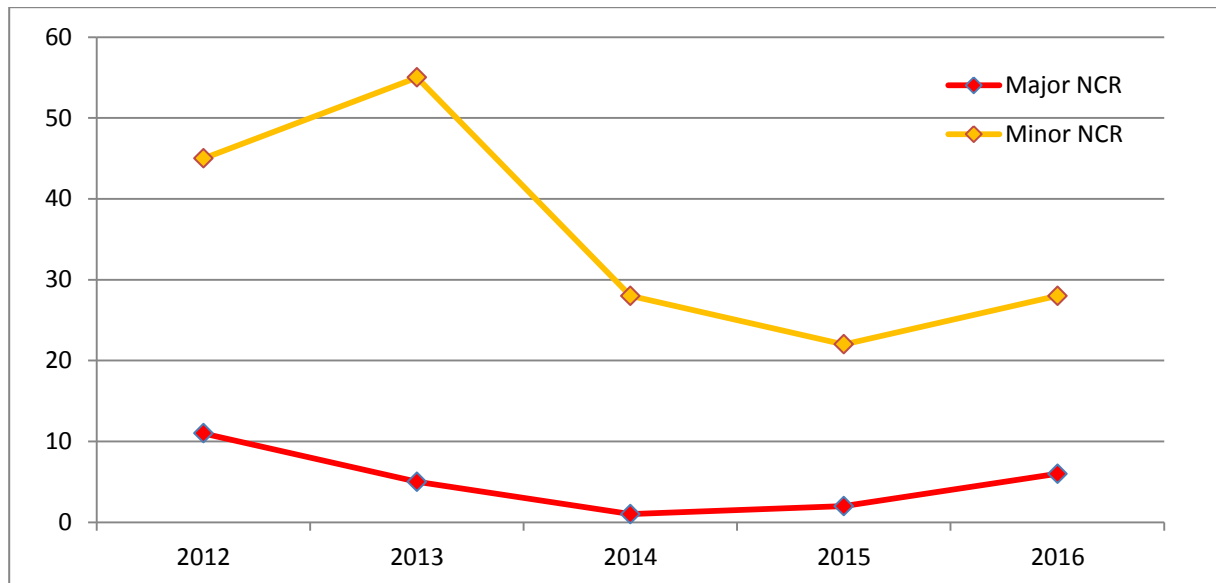
Rapports sur la certification forestière (audits)

Des vérifications sont effectuées tous les ans par des entreprises indépendantes afin d'évaluer la performance de Tembec en ce qui a trait à la gestion forestière. Au Canada, les normes volontaires du FSC[®] sont utilisées pour évaluer la performance de Tembec. Des résumés publics des audits de toutes les forêts publiques certifiées FSC[®] de Tembec sont accessibles au <http://www.info.fsc.org> (lancez une recherche dans « Certificate Search »).

Les non-conformités résultant des audits externes du FSC[®] sont présentées ci-dessous par année civile. Ces totaux représentent la totalité des résultats des audits FSC[®] pour Tembec et ses partenaires. Une non-conformité (NC) est un écart identifié lors de l'audit entre un aspect du système d'aménagement de l'entreprise candidate et une ou plusieurs exigences de la norme FSC[®]. Dépendamment de la gravité de la NC, l'équipe fait une distinction entre NC majeures et mineures. Toutes les NC de Tembec sont résolues dans le délai prescrit.

Une non-conformité majeure survient lorsque l'objectif fondamental d'un critère FSC[®] n'est pas atteint. Plusieurs NC mineures sous une même exigence peuvent avoir un effet cumulatif, et ainsi entraîner une NC majeure. Une NC qui se répète de façon systématique ou affectant une grande superficie peut également se qualifier de majeure.

Une non-conformité mineure est une NC temporaire, inhabituelle ou non systématique, dont les effets sont limités dans le temps et dans l'espace.



Non-conformités totales : certificats de Tembec et des coopératives de gestion forestière de l'Ontario et du Québec.

Approvisionnement responsable en matière ligneuse

En 2016, les usines de produits de bois de Tembec ont consommé plus de 4 millions de mètres cubes (m³) de bois dans les activités de fabrication de bois d'œuvre et de copeaux de bois des usines de pâtes et papiers de Tembec. La totalité de ce bois provient du Canada. L'approvisionnement en matière ligneuse est surtout assuré par les activités forestières de la Compagnie sur des terres publiques, le reste provenant d'achats auprès d'autres entreprises et de propriétaires de terres privées. Un total de 91 % du bois d'approvisionnement de nos usines provenait de sources certifiées FSC[®], tandis que moins de 1 % provenaient de sources certifiées admissibles au PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification).

Pour la production de pâtes et de papiers, Tembec a consommé plus de 1,1 million de tonnes métriques anhydres de copeaux en 2016, dont la plus grande partie provenait de forêts de l'est du Canada et une petite quantité provenait des États-Unis. Nos usines de pâtes et de papiers ont tiré près de 74 % de leur approvisionnement en copeaux de bois de sources certifiées FSC[®] et 10 % de sources certifiées PEFC.

Toute la matière ligneuse non certifiée FSC[®] que nous consommons provient de sources contrôlées. Les fournisseurs externes de matière ligneuse non certifiée sont passés en revue afin de s'assurer que ces sources d'approvisionnement en matière ligneuse sont conformes aux méthodes d'évaluation des risques reconnues internationalement.

Ces sources contrôlées sont examinées afin d'éviter à Tembec de se procurer :

- du bois récolté illégalement
- du bois récolté en violation des droits traditionnels et civiques
- du bois issu de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés
- du bois récolté dans des forêts où des plantations ou habitats de haute valeur pour la conservation sont menacés par des activités d'exploitation
- du bois récolté dans des forêts transformées en plantations ou pour des utilisations non forestières, selon les définitions et les seuils établis par le FSC®.

Les évaluations des risques sont examinées annuellement et des résumés publics sont disponibles pour consultation à <http://www.info.fsc.org> (lancez une recherche dans « Certificate Search »).

En 2016, la production de pâtes et de papiers à Tartas, France, a exigé plus de 339 000 tonnes métriques anhydres de matière ligneuse, dont 51 % (billes) provenant de forêts françaises et 49 % (copeaux) de scieries françaises et espagnoles. Cette usine s'est procuré 76 % de son bois auprès de sources certifiées PEFC et 100 % de ses approvisionnements étaient conformes aux spécifications de la norme de bois contrôlé du FSC®.

Certification de la chaîne de traçabilité

Toutes nos usines de pâtes et de papiers et nos usines d'autres produits forestiers du Canada et de France sont dotées de systèmes de traçabilité de la matière ligneuse qui nous permettent d'identifier la source de la matière ligneuse ou du bois – de la forêt, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à l'utilisateur final. Nos systèmes de traçabilité ont été certifiés par un tiers conformément aux normes de chaîne de traçabilité reconnues internationalement suivantes : FSC® (toutes les scieries et usines canadiennes de pâtes et de papiers de Tembec) et PEFC (usines de pâtes à haut rendement de Tembec à Témiscaming et à Matane ainsi qu'à Tartas, France).

Conformité à la réglementation

Dans ses activités forestières, Tembec veille rigoureusement au respect des exigences réglementaires. Tous les ordres de gouvernement, soit fédéral, provincial et local, ont établi des exigences législatives très rigoureuses. La plupart des exigences juridiques sont établies par les autorités de réglementation des ressources naturelles de chaque province, par le biais de lois, de manuels et de lignes directrices régissant le secteur et déterminant, en particulier, la planification de l'aménagement forestier, les permis d'exploitation forestière, le reboisement des aires récoltées, la protection des habitats fauniques et des cours d'eau, ainsi que le paiement des droits de coupe.

Régénération forestière

La régénération forestière est un élément clé de la préservation de forêts bien aménagées. Diverses activités sont entreprises pour s'assurer que la reconstitution des stocks des peuplements récoltés s'effectue au moyen de jeunes arbres, par la plantation, l'ensemencement ou la régénération naturelle. La préparation du terrain, les soins sylvicoles et la surveillance sont des volets importants de la régénération forestière. Au Québec, cette responsabilité est maintenant de compétence gouvernementale. Pour plus de renseignements, veuillez consulter :

<http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp>

Données statistiques sylvicoles de Tembec par permis d'exploitation forestière – du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

³Légende : FRM : Forêt Roméo-Malette (Ont.)
 FM : Forêt Martel (Ont.)
 FGC : Forêt Gordon-Cosens (Ont.)

	¹ FRM	¹ FM	¹ FGC
Semis plantés (en milliers)	2 010	2 385	3 835
Superficie plantée (ha)	1 272	1 589	2 164
Régénération naturelle (ha)	4 173	2 317	7 084
Ensemencement (ha)	141	278	0
Préparation mécanique de sites (ha)	867	1 275	608
Préparation chimique de sites (ha)	228	340	120
Soins sylvicoles chimiques (ha)	1 454	2 396	4 932
Évaluations de la réussite de la régénération (levés de peuplements établis) (ha)	3 184	6 198	14 216
²Évaluations préliminaires de la présence de régénération (ha)	2 903	3 165	7 458

¹Les données pour l'Ontario sont préliminaires, dans l'attente de la conclusion de l'examen ministériel en cours.

²Les évaluations sont basées sur une superficie de 90 % de l'aire de récolte en 2014-2015.

³Nota : depuis le 1^{er} avril 2013, la régénération forestière relève du gouvernement du Québec.

Conservation des forêts

La conservation de la forêt alliée à des pratiques de foresterie durable sont deux éléments clés et indissociables pour le Groupe de gestion des ressources forestières de Tembec. De temps à autre, les autorités gouvernementales évaluent l'utilisation de vastes portions des terres publiques afin de réaménager les zones d'exploitation des ressources, des parcs et des aires protégées. Lorsque ces projets se déroulent sur un territoire pour lequel Tembec possède un permis d'exploitation, la Compagnie travaille toujours de façon constructive avec les organismes environnementaux et cherche à proposer des solutions satisfaisantes pour les deux parties, soit des solutions susceptibles de permettre au secteur des produits forestiers de continuer de croître et de prospérer, tout en enrichissant le patrimoine d'aires protégées du Canada. Depuis 1999, en partenariat avec des organismes régionaux et nationaux voués à la protection de l'environnement comme le Fonds mondial pour la nature – Canada (WWF), Canadian Parks and Wilderness Society – (Wildlands League en Ontario et Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) au Québec) – et l'Initiative boréale canadienne, l'équipe de foresterie de Tembec a aidé à cerner et à protéger des milliers d'hectares d'habitats de première importance pour des animaux tels que le caribou des bois et le caribou de montagne, dans les diverses régions du Canada.

Protection des habitats

Il est reconnu que le caribou des bois est une espèce en péril dans toute la forêt boréale canadienne. Dans le nord-est de l'Ontario et le nord-ouest du Québec, le caribou des bois est présent sur les tenures forestières de Tembec et les tenures appartenant à des partenaires de Tembec. La Compagnie a travaillé de façon proactive avec les agences gouvernementales responsables des ressources naturelles, les organisations vouées à la protection de l'environnement, les collectivités autochtones et les municipalités afin de déterminer des approches de conservation écologiquement adaptées et économiquement viables.

De concert avec des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, des Premières Nations et de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), Tembec a établi un groupe de travail afin de réviser le plan de gestion du caribou au nord de La Sarre, Québec, plan qui date de 2007. En raison de l'état des connaissances scientifiques actuelles et de l'évolution du contexte, il était devenu important de revoir le plan de gestion et de mettre en œuvre des mesures temporaires. Un *addendum* à l'ancien plan a été mis en œuvre dans les unités de gestion 085-51 et 085-62, au nord de La Sarre.

En avril 2016, le gouvernement du Québec a fait part de son plan d'action pour la protection de l'habitat du caribou des bois. Des groupes de travail ont été établis, et Tembec assurera un suivi étroit des résultats produits par ces comités.

Protection des milieux humides et de la sauvagine

En janvier 2016, Canards illimités Canada (CIC) et Tembec ont établi un partenariat en conservation. Ce partenariat a pour objectif de protéger les milieux humides et la sauvagine pendant la planification et le déroulement des activités forestières de Tembec. En s'appuyant sur les solides pratiques exemplaires et l'expertise de CIC en matière d'inventaire des milieux humides dans l'ouest du Canada, les partenaires ont élaboré un plan de travail afin d'évaluer les possibilités d'améliorer les activités et d'appliquer de nouvelles connaissances dans les zones d'exploitation de la Compagnie des forêts boréales de l'Ontario et du Québec.

Désignation et protection des forêts de haute valeur pour la conservation

Afin d'améliorer encore davantage la protection des valeurs de conservation et des valeurs sociales, Tembec a entrepris de réaliser des évaluations des forêts de haute valeur pour la conservation dans les zones où elle détient des permis. En collaboration avec des experts-conseils, des organisations vouées à la protection de l'environnement et des Premières Nations, Tembec applique à chaque zone forestière la méthodologie du Forest Stewardship Council® (FSC®). L'adoption d'une démarche allant du « global au local » permet de faire ressortir et de cartographier des caractéristiques importantes sur le plan écologique et intéressantes sur le plan communautaire. Vient ensuite l'élaboration des stratégies de protection, d'entretien et de surveillance des zones FHVC. Dans les zones où Tembec détient des permis d'exploitation forestière, plus de 3.4 millions d'hectares de forêts à haute valeur de conservation sont reconnus et protégés.

Sommaire des forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC) dans les zones où Tembec détient des permis d'exploitation forestière au Canada, par catégorie

Catégorie de forêt à haute valeur de conservation	Description des catégories de FHVC	Superficie totale par catégorie (hectares)
1	Superficies forestières où l'on retrouve, à l'échelle mondiale, régionale ou nationale, de fortes concentrations de valeurs liées à la biodiversité (par ex., endémisme, espèces en voie de disparition, stations refuges).	2 096 265
2	Superficies forestières où l'on retrouve, à l'échelle mondiale, régionale ou nationale, d'importantes forêts de grandes dimensions au niveau du paysage, situées dans l'unité de gestion ou renfermant cette unité, où existent des populations viables de la plupart, sinon de toutes les espèces d'origine naturelle, dans des modèles naturels de répartition et d'abondance.	372 379
3	Superficies forestières qui se situent dans des écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition, ou qui renferment de tels écosystèmes.	241 983
4	Superficies forestières qui assurent les services de base qu'offre la nature dans des situations critiques (par ex., protection des bassins versants, contrôle de l'érosion).	33 418
5	Superficies forestières essentielles pour répondre aux besoins fondamentaux des collectivités locales (par ex., subsistance, santé).	119 174
6	Superficies forestières essentielles à l'identité culturelle traditionnelle des collectivités locales (zones d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse définies en coopération avec ces mêmes collectivités locales).	558 572
Total en hectares		3 421 791

Pour de plus amples renseignements sur les habitats protégés et restaurés, y compris sur l'état des zones FHVC, on peut communiquer avec Chris McDonnell, directeur, Environnement et Affaires autochtones, à chris.mcdonell@tembec.com.

Recherche forestière

Les partenariats sont garants du succès des activités de Tembec dans le domaine des sciences forestières. Ces partenariats sont généralement administrés par l'entremise de l'Institut forestier du Canada, du Service canadien des forêts et de la Chaire de recherche CRSNG¹-UQAT²-UQAM³ en aménagement forestier durable. Un aperçu des activités de recherche forestière soutenues par Tembec au cours des 15 dernières années est accessible à

<http://www.forestresearch.ca>

<http://chaireafd.uqat.ca>

Tembec est membre d'une nouvelle coopérative de recherche et de développement forestiers en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec regroupant de nombreux partenaires industriels, institutionnels et gouvernementaux et soutenue par de nombreux organismes de subventions à la recherche. En 2016, Tembec a participé à des travaux coopératifs de recherche forestière représentant des investissements globaux de 2,3 millions \$. Tembec contribue à la formation d'un personnel hautement qualifié en intégrant de nombreux étudiants diplômés à ses activités de recherche et de développement dans le cadre du Programme de bourses de recherche en milieu de pratique CRSNG-FQRNT⁴. Le Centre canadien sur la fibre de bois a été un partenaire clé dans bon nombre de projets de recherche forestière. Un aperçu de quelques-uns des principaux projets de recherche forestière soutenus par Tembec en 2015-2016 figure ci-dessous.

En Ontario

Voici un résumé des activités de recherche de Tembec en Ontario en 2016 :

- Tembec a participé à l'étude sur la récolte de biomasse d'Island Lake, près de Chapleau (Ontario). Ce projet est mené en collaboration par le Service canadien des forêts (RNCAN-SCF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario, Ontario Power Generation et les Premières Nations (forum North Superior Regional Chief). La recherche a pour but d'étudier les impacts de la récolte de biomasse sur la viabilité à long terme de la forêt en examinant les effets sur la productivité des peuplements, la productivité des sols et une vaste gamme de taxons allant des microbes, aux insectes et à la végétation.
- Tembec a fourni un appui financier et en nature à des projets de recherches axés sur l'évaluation des attributs du bois au moyen de la télédétection (AWARE) et coordonnés par l'Université de la Colombie-Britannique (UBC), le Centre canadien sur la fibre de bois et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

¹ CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

² UQAT : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

³ UQAM: Université du Québec à Montréal

⁴ FQRNT : Fonds Québécois de la Recherche sur la Nature et les Technologies

du Canada, deux organismes de Ressources naturelles Canada. Les projets AWARE misent sur la technologie de la télédétection (soit la détection et la télémétrie par la lumière LiDAR) afin de prédire et de quantifier les caractéristiques de la matière ligneuse des arbres et d'améliorer l'exactitude et la précision des inventaires forestiers tout en réduisant les coûts et en accélérant l'acquisition des données.

- Tembec collabore avec des groupes de Premières Nations dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Mushkegowuk Environmental Research Centre visant à cerner et à appliquer des méthodes de régénération forestière sans herbicides. L'objectif de ce programme (Herbicide Alternatives Program) est de mettre à l'essai des méthodes sans utiliser d'herbicides dans la forêt boréale du nord-est de l'Ontario en s'appuyant sur les connaissances locales ainsi que sur l'expertise québécoise et celle du Vegetation Management Alternatives Program.

Au Québec

Les activités de recherche forestière auxquelles Tembec a participé au Québec ont été les suivantes :

- **Sylviculture basée sur les caractéristiques fonctionnelles des végétaux dans les forêts boréales** : Ce projet vise à élaborer un outil de prise de décisions pour les interventions sylvicoles en se fondant sur la réaction des caractéristiques fonctionnelles des espèces végétales du sous-étage et les effets sur celles-ci. L'approche mécaniste servant à l'élaboration de ce guide peut incorporer les conditions changeantes liées aux changements climatiques. Par conséquent, l'outil de prise de décisions sera d'une application plus générale que l'utilisation d'essences comme indicateurs et assurera une gestion forestière plus résiliente, car les changements climatiques deviendront partie intégrante des stratégies de régénération forestière.
- **Analyse de la forêt préindustrielle au Témiscamingue** : Dans le cadre de ce projet, les recherches historiques ont permis : 1) de retracer la composition de la forêt préindustrielle entre 1935 et 1954; et 2) de déterminer les changements survenus dans la composition de la forêt préindustrielle jusqu'à la forêt actuelle. Ce projet a été achevé en 2016.
- **Rétention forestière** : L'étude vise à guider les pratiques de rétention forestière dans les tourbières de l'ouest du Québec. Les objectifs de ce projet sont à trois volets : 1) comparer la structure résiduelle associée à trois types de peuplements (les îlots qui ont survécu à plus d'un incendie, les îlots temporaires qui ont survécu à un incendie et une vieille forêt continue); 2) déterminer, après la récolte, jusqu'à quel point les structures résiduelles (groupes de rétention, zones riveraines, îlots d'originaux et séparateurs de coupe) sont semblables à celles qui subsistent après un incendie; et 3) comparer la durée de vie des îlots de rétention après la récolte à celle des îlots résiduels après un incendie.

D'autres recherches explorent le rôle des forêts résiduelles à l'aide de divers indicateurs de biodiversité, comme les espèces de flore et de faune de l'écosystème ainsi que l'abondance de certaines de ces espèces.

- **Productivité** : Dans l'optique d'un aménagement forestier durable, Tembec s'emploie à maintenir la productivité de la forêt. La Compagnie a donc décidé de commanditer une étude sur la productivité du pin gris dans des sols sablonneux, des sols connus comme étant pauvres.

De plus, la Chaire industrielle en aménagement forestier durable mène présentement des travaux de recherche sur les possibles utilisations d'amendement du sol à l'aide de cendres et de boues d'épuration comme produits d'amendement.

Enfin, une autre étude examine la précision des estimations d'âge de l'épinette noire calculées pour les inventaires forestiers. Des erreurs à cet égard peuvent fausser l'estimation de l'épaisseur de matière organique, et pourraient donc engendrer une surestimation de la productivité de l'épinette noire en sous-estimant l'âge d'un peuplement. Ces erreurs auraient une incidence considérable sur les courbes de croissance des forêts utilisées dans la modélisation de la productivité, auquel cas il faudrait réviser ces courbes de croissance.



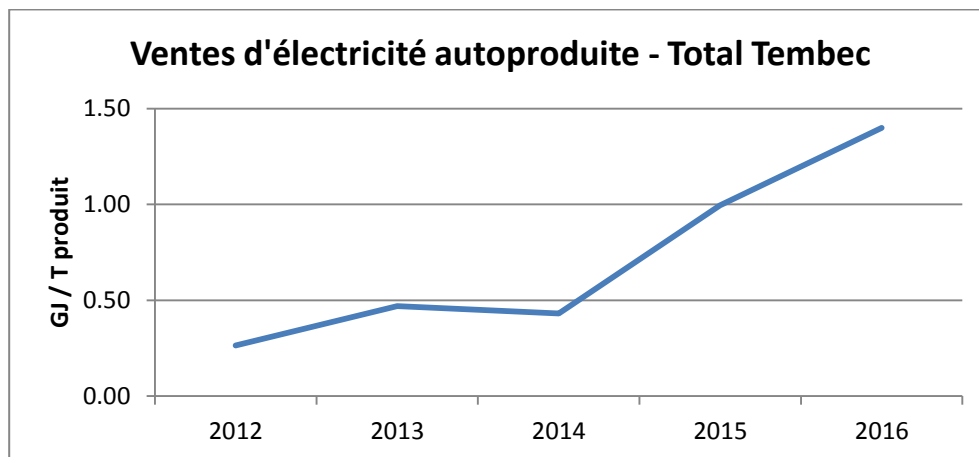
Photo : Marie-Ève Sigouin

Gestion énergétique

La gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES est d'une importance capitale pour les installations manufacturières de Tembec. L'utilisation maximale de sources d'énergie verte et renouvelable et la réduction au minimum de la consommation de combustibles fossiles dans toutes les usines de Tembec ont des effets directs sur le triple bilan de la Compagnie : répondre aux impératifs économiques, environnementaux et sociaux en diminuant le plus possible les coûts d'exploitation et les émissions de GES, et répondre en même temps aux attentes de nos principales parties prenantes et du grand public.

Tembec a donc adopté une démarche consistant à équilibrer la consommation de combustible fossile (gaz naturel) et de combustible renouvelable (vert) dans ses pièces d'équipement fixes (chaudières, séchoirs, appareils de chauffage). L'énergie renouvelable est privilégiée chaque fois qu'elle assure des avantages pour le triple bilan. Les combustibles renouvelables, connus sous le nom de biomasse, sont neutres en carbone. Ils comprennent les déchets ligneux (écorce, sciures et copeaux), le biogaz, la liqueur de cuisson de pâtes et les boues des usines de traitement des eaux usées. Ces combustibles renouvelables sont des sous-produits entièrement disponibles et rentables des activités forestières et manufacturières.

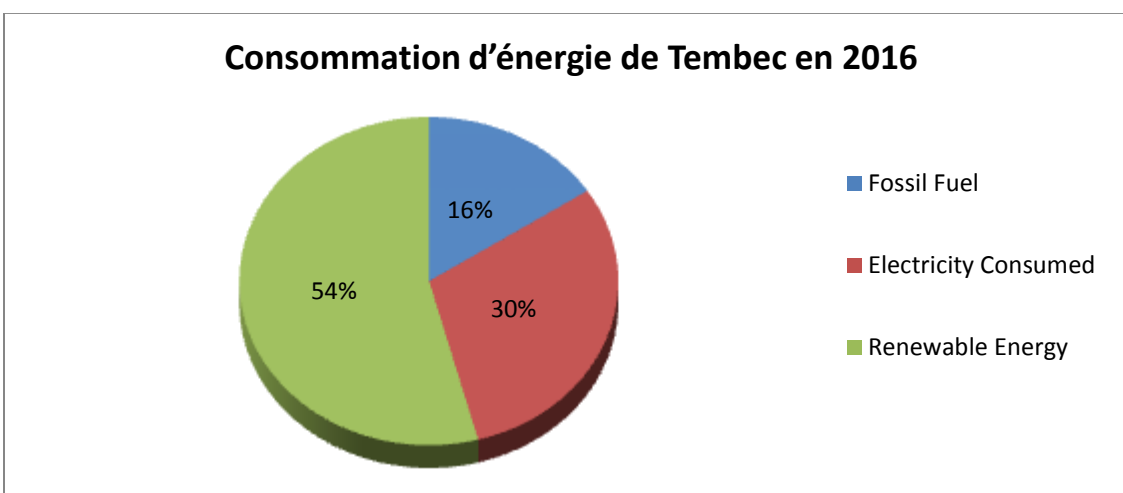
Les combustibles renouvelables servent à la production d'électricité verte autoproduite et d'énergie thermique. L'électricité verte de cogénération est utilisée à l'interne et une partie est vendue aux services publics d'électricité. Grâce en grande partie à leurs centrales de cogénération d'électricité, les usines de Tartas et de Témiscaming ont maintenant les coûts les plus faibles de l'industrie.



Objectifs et résultats énergétiques des activités de pâtes et de papiers de Tembec

En 2016, les objectifs de Tembec en matière d'énergie ont été révisés comme suit. Selon le cas, chaque usine doit établir des objectifs et des cibles énergétiques à long terme en se basant sur les aspects environnementaux, les capitaux disponibles et les besoins techniques et économiques. Les objectifs généraux de réduction de la consommation sont les suivants :

Objectifs énergétiques	Résultats 2016
Réduire les achats de combustibles fossiles par rapport à la production (GJ/T) de 20 % au cours des cinq prochaines années.	Réduction de 7 %
Réduire la consommation d'électricité achetée par rapport à la production (MWh/T) de 10 % au cours des cinq prochaines années.	Réduction de 5 %
Augmenter la production d'énergie verte de 20 % au cours des cinq prochaines années	Hausse de 16 %



Combustibles fossiles; Consommation d'électricité; Énergie renouvelable

L'énergie renouvelable (biomasse) englobe les résidus de bois (écorce, sciures et copeaux), les biogaz, la liqueur résiduaire et les boues de traitement des eaux usées.

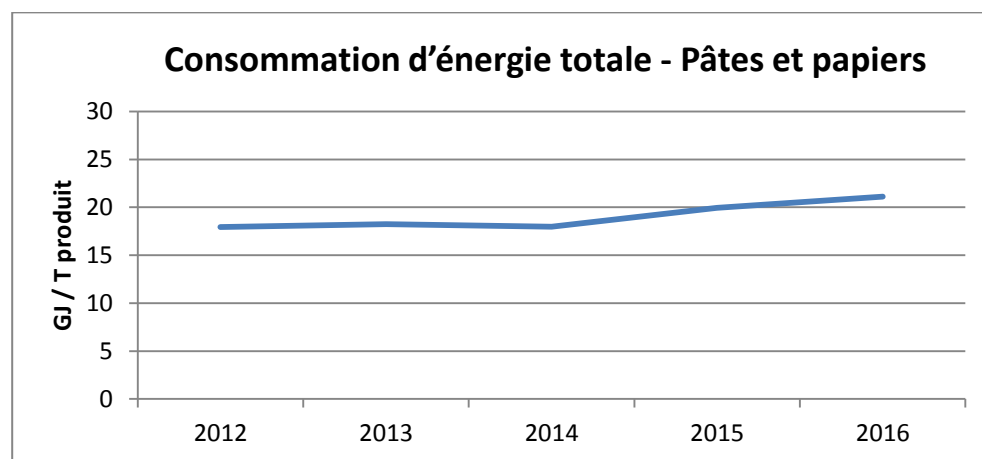
**Tendances de consommation d'énergie – Pâtes et papiers
(en millions de GJ)**

	2012	2013	2014	2015	2016
¹ Renouvelable (biomasse)	10,3	10,3	11,1	11,5	13,4
¹ Non renouvelable (combustibles fossiles)	2,5	2,7	2,6	3,9	3,9
Énergie indirecte (électricité)	7,8	7,7	7,8	7,4	7,5
Consommation totale d'énergie	20,6	20,7	21,5	22,8	24,8

¹Comprend l'énergie utilisée dans la production de l'électricité autoproduite.

Production d'électricité renouvelable – Pâtes et papiers

	2012	2013	2014	2015	2016
Millions de GJ	0,63	0,83	0,80	1,40	2,00



Nouvelle installation d'énergie verte à Témiscaming

Le plus grand projet réalisé par Tembec dans le domaine de l'énergie et de la réduction des GES est la nouvelle installation de production d'électricité verte de 273 millions \$ de Témiscaming – plus grand projet, également, de notre industrie depuis 15 ans.

La pièce maîtresse de cette installation est une turbine génératrice d'électricité alimentée à la vapeur produite par une chaudière qui consomme les résidus du procédé de cellulose de spécialités. L'installation peut produire 50 mégawatts d'électricité. Les gains d'efficacité assurés par la nouvelle chaudière se traduiront aussi par une amélioration de la productivité et des coûts manufacturiers. De plus, un nouvel épurateur-laveur et de nouveaux équipements de contrôle environnemental réduiront les émissions de dioxyde de soufre de 70 %. Grâce à ces nouveaux attributs, les installations manufacturières de Témiscaming peuvent produire à faibles coûts et ainsi assurer leur avenir.

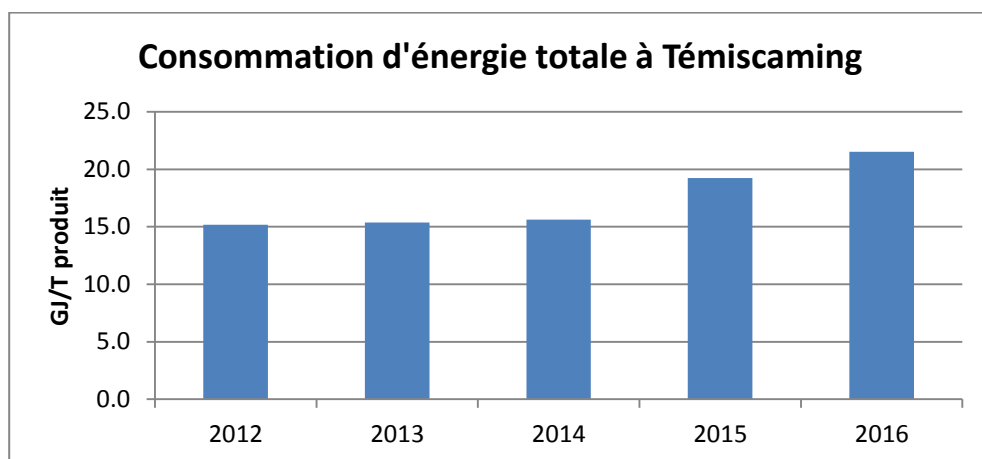
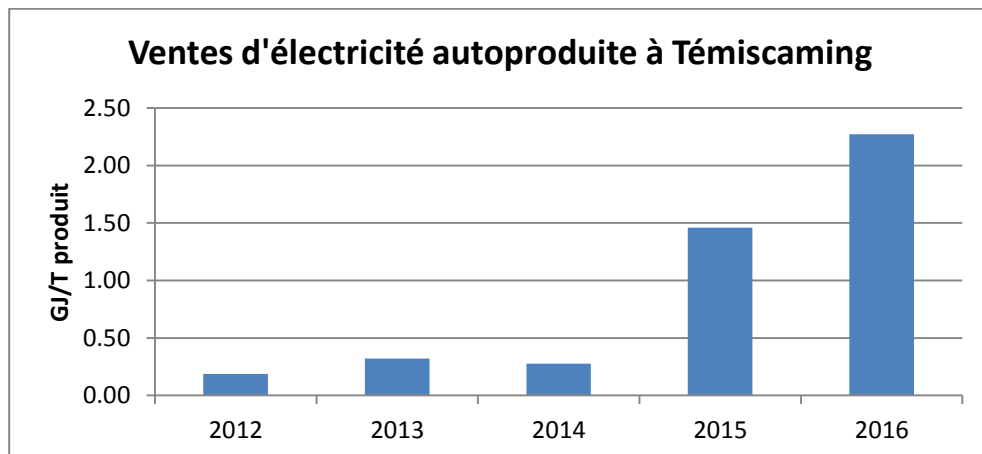
Depuis la mise en service de la centrale de cogénération de Témiscaming en décembre 2014, les ventes d'électricité autoproduite se sont multipliées par huit. En 2016, les ventes globales d'électricité de cogénération produites à l'aide de la nouvelle turbine ont atteint environ 360 000 MWh (1,3 million de gigajoules).

Pour plus de détails sur ce projet, veuillez consulter le [site de la Cellulose de spécialités](#).

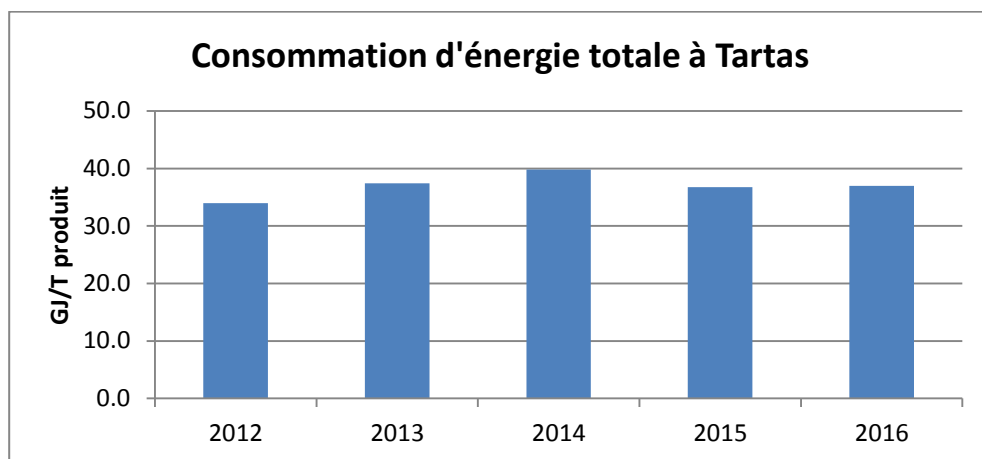
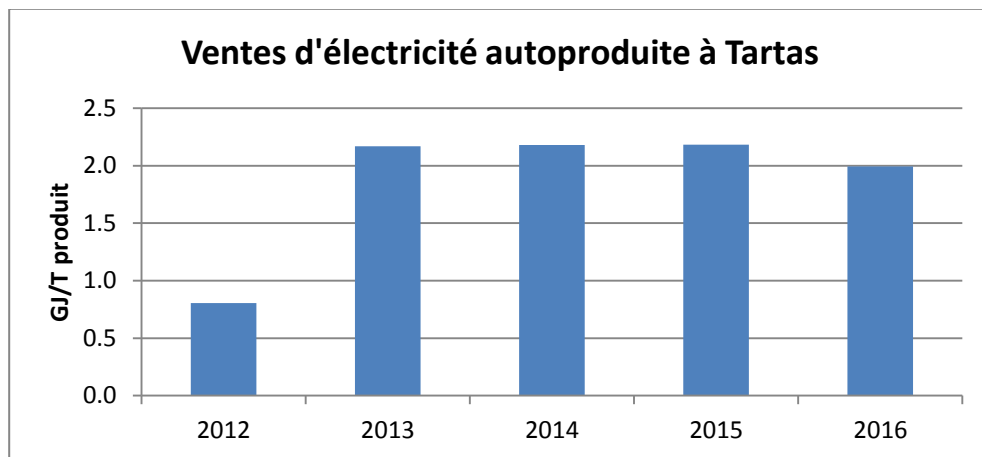
Production d'énergie verte à Tartas

L'usine de cellulose de spécialités de Tartas, France, a mis en service une nouvelle turbine à vapeur de 21 millions de dollars en 2012. Alimentée par une chaudière à biomasse, cette nouvelle turbine a permis d'augmenter l'électricité verte produite par l'usine de Tartas. Cette électricité est vendue en vertu d'un contrat à long terme et améliore l'autonomie énergétique de l'usine. Elle permet également de réduire les émissions de dioxyde de carbone et fournit de la vapeur pour le procédé de production de la cellulose de spécialités. Globalement, les coûts de cette usine seront réduits, améliorant ainsi la situation concurrentielle de Tembec dans le segment en pleine croissance de la cellulose de spécialités.

L'usine de Tartas est une bioraffinerie durable qui tire parti au maximum de la valeur de la matière ligneuse à chaque étape du procédé de production et qui met à profit la bioénergie pour réduire sa consommation de combustibles fossiles. Outre la cellulose de spécialités, Tartas produit de l'électricité verte et des lignosulfonates, un coproduit issu des matières résiduelles du processus de production de la cellulose de spécialités.

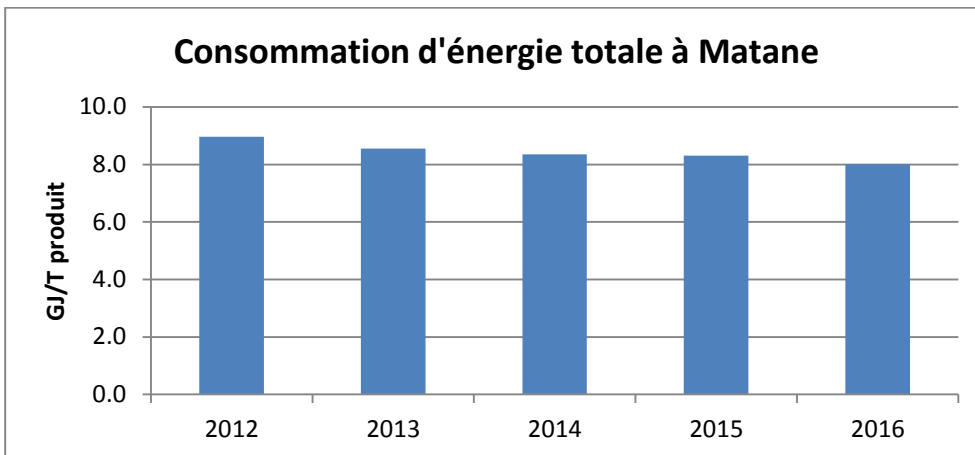
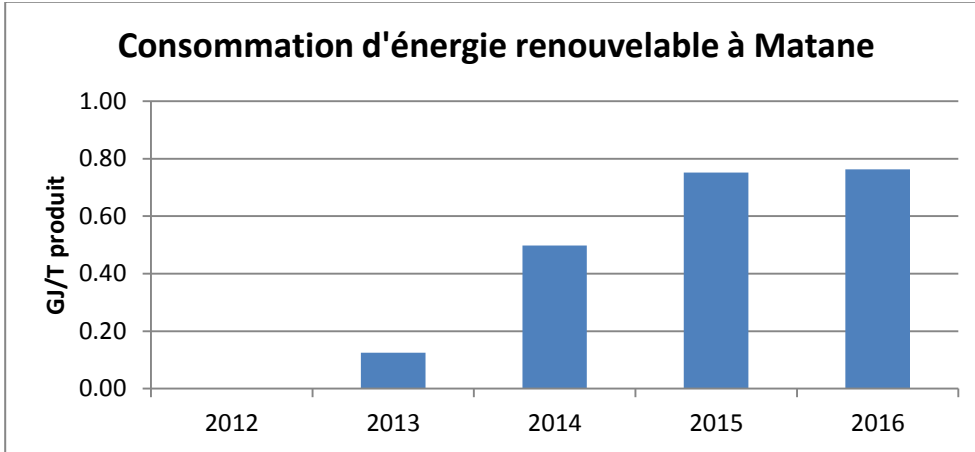
Témiscaming

Comprend l'énergie utilisée dans la production d'électricité autoproduite.

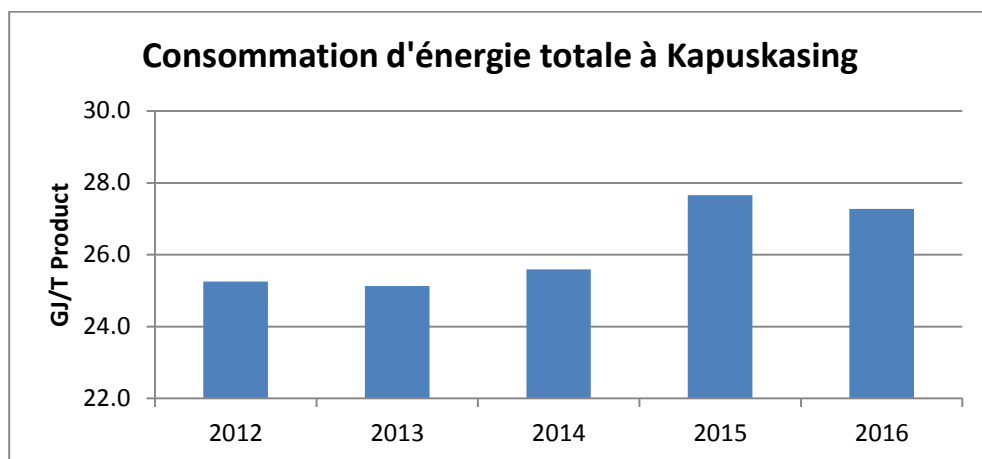
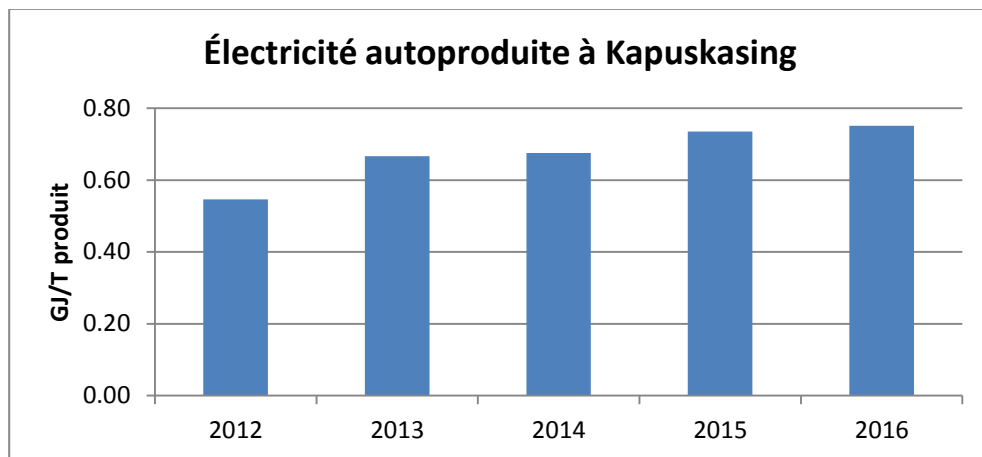
Tartas

Comprend l'énergie utilisée dans la production d'électricité autoproduite.

Matane

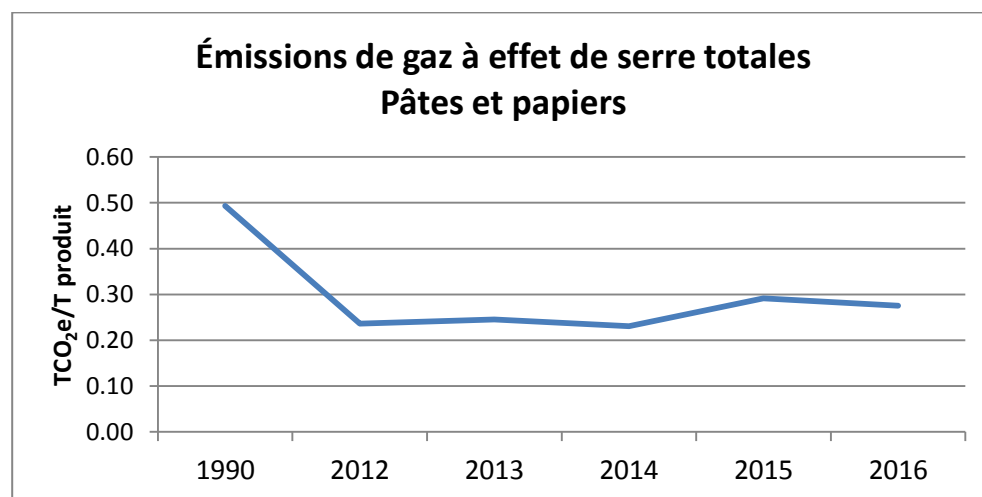


Kapuskasing



Émissions de gaz à effet de serre et autres émissions

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) constituent un autre aspect important pour la durabilité de la production de pâtes et de papiers. Certaines difficultés sont survenues à cet égard étant donné l'accent mis par la Compagnie sur la réduction des coûts et sur le bénéfice. Toutefois, de nouveaux progrès ont été accomplis en 2016, dont une **réduction de 7 %** dans la consommation de combustibles fossiles par rapport à la production, alors que la réduction visée était de 20 % pour les cinq prochaines années.



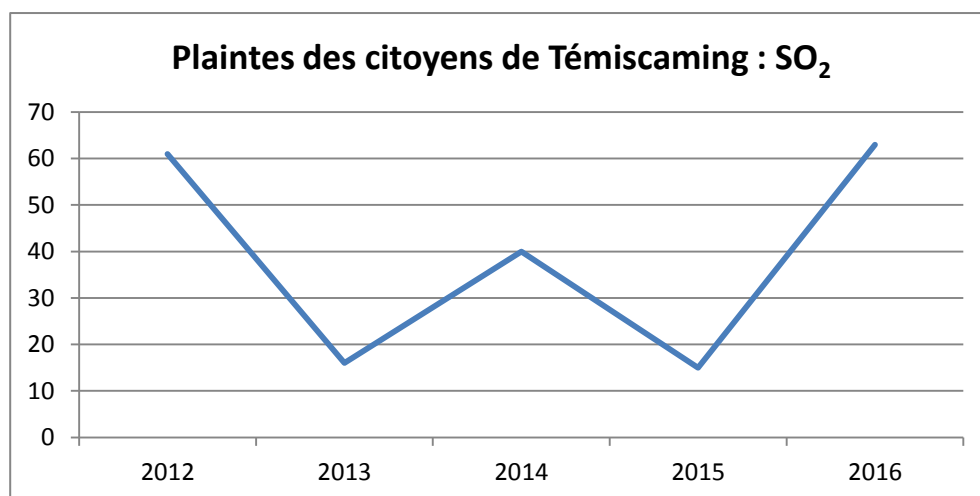
Ventilation des émissions de GES – Pâtes et papiers (T eCO₂)

	1990	2012	2013	2014	2015	2016
Émissions directes de GES (Niveau 1)	350,496	147 313	156 587	151 412	219 549	218 823
Émissions indirectes de GES (Niveau 2)	132,627	118 444	114 401	112 270	100 803	103 428

Émissions de gaz à effet de serre : Le total d'eCO₂ est la somme des trois principaux gaz à effet de serre émis (dioxyde de carbone, oxyde d'azote, méthane) exprimée en équivalents CO₂. Le calcul d'eCO₂ est basé sur la composition et les données de consommation d'un combustible donné, en fonction des protocoles de mesures normatives des gaz à effet de serre adoptés au Canada. Conformément à ces protocoles, le CO₂ émis par les sources d'énergie tirées de la biomasse n'est pas inclus dans les calculs. Les émissions en eCO₂ de niveau 3 désignent les émissions indirectes attribuables à la fabrication des matières premières et au transport. Les émissions en eCO₂ de niveau 3 ne sont pas incluses aux présentes.

Émissions de dioxyde de soufre

Les émissions atmosphériques du complexe de Témiscaming suscitent certaines plaintes irrésolues. Ces plaintes sont liées en partie à la mise en service de la nouvelle installation d'énergie verte. Des plans sont prévus afin d'améliorer la récupération des gaz de SO₂ à ce complexe.



Globalement, les émissions de SO₂ combinées des usines de Témiscaming et de Tartas ont chuté de 60 % de 2011 à 2015.

Émissions de dioxyde de soufre (tonnes métriques par année civile)

Usine	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Témiscaming	1342	1075	545	518	402	¹ Non disponibles
Tartas	328	314	335	287	258	¹ Non disponibles
Total	1670	1389	880	805	660	

¹Les résultats seront connus au début de 2017.



Photo : Marie-Ève Sigouin

Performance économique

La plupart des usines de Tembec sont situées dans des endroits éloignés. Il n'est donc pas rare que la Compagnie soit le plus important employeur de la collectivité et la principale source de revenus pour la municipalité et les commerces locaux.

Durant son exercice d'octobre 2015 à septembre 2016, Tembec a versé 289 millions \$ en salaires et avantages sociaux, comme suit :

- Personnel opérationnel (toutes catégories) : 243 millions \$
- Professionnels (ingénieurs, comptables, forestiers et autres membres d'associations professionnelles) : 46 millions \$

Sur une base régionale, ce total se répartit comme suit :

- Québec : 53%
- Ontario : 34%
- Europe : 12%
- États-Unis et autres : 1%

Performance économique - Exercice 2016 - Toutes les activités

BAIIA ajusté :	148 millions \$
Productivité : Chiffre d'affaires par employé	474 000 \$
Frais de vente, frais généraux et d'administration	62 millions \$
Frais d'intérêts annuels	61 millions \$

BAIIA ajusté : bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et autres éléments.

La performance économique de Tembec est détaillée dans le Rapport financier de 2016, sur les plans notamment du chiffre d'affaires net, de la capitalisation totale et des quantités de produits. Ce rapport et d'autres rapports financiers de Tembec sont accessibles à :

<http://tembec.com/fr/investisseurs/rapports-financiers> ou sur le site de SEDAR, au :

<http://www.sedar.com/>.

Rapport de développement durable 2016

Pour toute question relative à ce rapport, prière de s'adresser à Linda Coates, vice-présidente, Ressources humaines et Affaires corporatives :

linda.coates@tembec.com,

416-775-2819.



Photo : Dan Martineau

Index des éléments GRI G4

A- Éléments généraux d'information

Numéro d'élément	Description	Page ou emplacement dans d'autres publications
Stratégie et analyse		
G4-1	Déclaration du chef de la direction	Page 4
G4-3	Nom de l'organisation.	Tembec Inc.
Profil de l'organisation		
G4-4	Principales marques et principaux produits et services	http://www.tembec.com/fr/produits
G4-5	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Montréal, Québec, Canada
G4-6	Nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et le nom des pays où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport.	3 pays - Canada, États-Unis, France
G4-7	Mode de propriété et forme juridique	Page 8
G4-8	Marchés où l'organisation opère avec répartition géographique, secteurs desservis et types de clients ou de bénéficiaires	http://www.tembec.com/fr/l-entreprise
G4-9	Taille de l'organisation	Page 8
G4-10	Informations sur les salariés	Page 13
G4-11	Pourcentage de salariés assujettis à des conventions collectives	76 %
G4-12	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	Pages 23 à 34 et http://www.tembec.com/fr/gestion-forestiere
G4-13	Changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de rapport.	Aucun
G4-14	Démarche ou principe de précaution pris en compte par l'organisation	Pages 7, 8, 14 à 36, 38, 43, et 44.

G4-15	Répertoire des chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou a donné son aval.	Pages 19 à 21, 23, et www.tembec.com : Communiqués de presse environnementaux
G4-16	Affiliations à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	Pages 19 – 21, and www.tembec.com : Communiqués de presse environnementaux

Aspects et périmètres pertinents identifiés		
G4-17	Entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation	Rapport financier 2016 http://www.tembec.com/fr/investisseurs/rapports-financiers
G4-18	Processus de contenu et du périmètre des aspects	Pages 7, 8
G4-19	Répertoire des Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu.	Pages 7, 8
G4-20	Périmètre de l'Aspect au sein de l'organisation	Page 7
G4-21	Périmètre de l'Aspect en dehors de l'organisation	Page 7
G4-22	Raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	Sans objet
G4-23	Changements substantiels concernant le Champ d'études et le Périmètre des Aspects	Aucun

Implication des parties prenantes		
G4-24	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation entretient le dialogue.	Pages 18 à 21
G4-25	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer.	Pages 7, 8, 18 à 21
G4-26	Approche de l'organisation pour mobiliser les parties prenantes.	Pages 18 à 21
G4-27	Sujets et préoccupations clés soulevés dans le cadre des relations avec les parties prenantes et moyens employés pour leur donner suite.	Pages 18 à 21

Profil du rapport		
G4-28	Période de rapport	Octobre 2015 à septembre 2016
G4-29	Date du dernier rapport publié	Décembre 2015
G4-30	Cycle de rapport	Annuel
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Page 47
G4-32	Option de « conformité », Index du contenu GRI	Base
G4-33	Politique et pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport	Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.
Gouvernance		
G4-34	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Pages 10, 11
Éthique et intégrité		
G4-56	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	http://www.tembec.com/fr/l-entreprise/vision-et-valeurs

B- Éléments spécifiques d'information

Numéro d'éléments G4	Description	Page ou emplacement dans d'autres publications	Commentaires
Aspects matériels			
Performance économique			
G4-DMA	Description de l'approche managériale	http://tembec.com/fr/investisseurs/rapports-financiers	
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	Page 46 et http://tembec.com/fr/investisseurs/rapports-financiers	

Biodiversité			
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 23 à 31	
G4-EN13	Habitats protégés ou restaurés	Pages 29 à 31	
Énergie			
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Page 35 à 38	
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Pages 36 à 42	
G4-EN5	Intensité énergétique	Pages 37 à 42	
Émissions			
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 35, 43, 44	
G4-EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre (Niveau 1)	Page 43	
G4-EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Niveau 2)	Page 43	
G4-EN18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Page 43	
Santé et sécurité au travail			
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 14, 15	
G4-LA6	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Pages 16	Les données selon les sexes et sur les jours perdus et l'absentéisme ne sont pas disponibles.



Photo : Dan Martineau